



# Grille de prix de l'offre de fourniture d'électricité « Vert Électrique »

Applicable à compter du 19 mars 2024 pour toute nouvelle souscription.

## OFFRE POUR LES CLIENTS PARTICULIERS

L'offre « Vert Électrique » porte sur la fourniture d'électricité et sur l'accès et l'utilisation du réseau public de distribution, à destination des clients résidentiels.

### [Les grilles de prix de l'offre « Vert Électrique »](#)

Option Base (TTC)		
Puissance Souscrite (kVA)	Abonnement mensuel (€ TTC/mois)	Prix du kWh (cts € TTC/kWh)
3	9,63	24,23
6	12,60	24,23
9	15,79	24,23
12	19,04	24,23
15	22,08	24,23
18	25,09	24,23
24	31,76	24,23
30	37,44	24,23
36	44,15	24,23

Option Heures Creuses (TTC)			
Puissance Souscrite (kVA)	Abonnement mensuel (€ TTC/mois)	Prix du kWh (cts € TTC/kWh)	
		Heures Pleines	Heures Creuses
6	13,01	26,18	19,86
9	16,71	26,18	19,86
12	20,13	26,18	19,86
15	23,40	26,18	19,86
18	26,64	26,18	19,86
24	33,44	26,18	19,86
30	38,73	26,18	19,86
36	44,79	26,18	19,86

Majoration pour les auto-producteurs individuels avec injection (€/an HT) : 8,88

Majoration pour les consommateurs non équipés d'un compteur LINKY et n'ayant pas mis à disposition d'index de consommation au gestionnaire de réseau de distribution ENEDIS depuis plus de 12 mois, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 (€/an HT) : 54,24

### [La composition du prix de l'offre](#)

(Articles 7 et 9 des Conditions Générales de Vente)

Les prix toutes taxes comprises (TTC), tels qu'indiqués sur les grilles de prix ci-dessus correspondent à :

- l'abonnement annuel, dont le montant est fonction de la puissance mise à disposition,
- le prix du kWh, qui correspond au prix unitaire de chaque kWh consommé par le client.

Chacune de ces deux parties du prix intègre le prix de l'acheminement de l'électricité sur les réseaux, auquel s'ajoutent

- l'Accise sur l'électricité<sup>1</sup>, d'un montant de 2,10 cts €/kWh HTVA,
- la Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA), correspondant à la majorité des clients,
- la TVA au taux de 5,5% pour l'abonnement et la CTA, et au taux de 20% pour les consommations, les autres taxes et contributions (CSPE).

Le montant des taxes applicables est disponible sur [taxes.edf.com](https://taxes.edf.com)

### [Note commune à tous les fournisseurs :](#)

Les clients démunis, sous condition de ressources, bénéficient d'un chèque énergie conformément aux articles R 124-1 et suivants du code de l'énergie. Ces dispositifs font l'objet d'une information sur le site [edf.fr](https://edf.fr) et sur le site [chequeenergie.gouv.fr](https://chequeenergie.gouv.fr) et sur simple appel au [0 805 204 805](tel:0805204805) [Service & appel gratuits](#).

<sup>1</sup> Anciennement CSPE, Contribution au Service Public de l'Electricité

